

Homologations et conformités

ASME
RCC-M
ISO 9934-2
NFF 00-090
ASTM-E-1444
AMS 3042

FABRICANT : Babb Co (Fr)**DESCRIPTION / APPLICATION(S) :**

POUDRE MAGNETIQUE NOIRE, très fine, permet des contrôles magnétoscopiques de grande qualité en lumière ordinaire.

La concentration recommandée est de 6 à 9 g/L de liquide. La poudre BP 42 se disperse aisément dans le pétrole spécial K 5500.

La poudre BP 42 sert à la fabrication des révélateurs KP 42 (support pétrole, prêt à l'emploi) et WCB 42 (support aqueux, doses de concentré).

Produit(s) associé(s) : /**MISE EN OEUVRE**

Afin d'améliorer le résultat, il est recommandé d'éliminer de la surface à examiner, les écailles de peinture, de rouille, etc... ainsi que les graisses, huiles ou autres polluants.

Pour améliorer le contraste, et ce, quelle que soit la couleur de la pièce, appliquer une couche fine de fond blanc B 104A et laisser sécher (voir fiche technique B 104A).

Aimanter la pièce par tout moyen approprié, et appliquer le révélateur magnétique à base de BP 42 pendant 4 à 5 secondes. Laisser l'aimantation encore 1 à 3 secondes.

Les défauts apparaissent instantanément sous forme d'indications noires sur fond blanc.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Couleur poudre noire
Granulométrie 1-10µm / valeur moyenne 2µm

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

Transport / Manipulation : voir Fiche de Données de Sécurité (FDS).

Stockage : Garder à l'abri de l'humidité.

Température limite : -5°C à 50° C.

Garder les emballages fermés entre chaque prélèvement.

Cette fiche annule et remplace la précédente.

Les informations de cette notice sont données de bonne foi mais n'ont qu'une valeur indicative et n'impliquent par conséquent aucun engagement, ni aucune garantie de notre part, notamment en cas d'atteinte aux droits appartenant à des tiers du fait de l'utilisation de nos produits. Les données qui y sont exposées rendent compte d'essais effectués par SOCOMORE qui se réserve par ailleurs le droit d'apporter des modifications techniques au produit. Ces données ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour l'adéquation du produit à chaque cas déterminé. Nous vous invitons à vérifier dans tous les cas la législation locale applicable à l'utilisation de notre produit. Nos services sont à votre disposition pour information.